

7 avril 2020

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES**

Le conseil de la municipalité de Saint-Hugues siège en séance ordinaire ce 7 avril 2020 par voie de visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence, Simon Valcourt, René Martin, Audrey Lussier, Thomas Fortier-Pesant, Ginette Daviau et Michaël Bernier, tous membres du conseil, formant quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Richard Veilleux.

Madame Carole Thibeault, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par, le conseiller Thomas Fortier-Pesant, appuyé par la conseillère Ginette Daviau et résolu unanimement :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

À vingt heures huit (20h08), Monsieur Richard Veilleux, maire, procède à l'ouverture de la séance du conseil.

20-04-66

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2020.
- 4. TRÉSORERIE :**
 - 4.1 Adoption des comptes à payer 2020-03-30;
 - 4.2 Québec Municipal – Adhésion;
 - 4.3 COVID-19 – Mairie – Interdiction d'accès à la population – Entériner la décision du conseil;
 - 4.4 Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement numéro 258-18-20 modifiant le règlement # 258-17-20 concernant les taux de taxes pour l'exercice financier 2020 et les conditions de perception;
 - 4.5 Modification du taux d'intérêt et des frais d'administration.
- 5. ADMINISTRATION :**
 - 5.1 Dépôt – Rapport de l'inspecteur.
- 6. VOIRIE – AQUEDUC - ÉGOUT :**
 - 6.1 Dépôt – Bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2019;
 - 6.2 Adjudication du contrat – Travaux de réaménagement de la rue Saint-Germain;
 - 6.3 Adjudication du contrat rapiéçage manuel et mécanique – Saison 2020;
 - 6.4 Adjudication du contrat – Fauchage des levées – Saison 2020.
- 7. URBANISME :**
 - 7.1 Aucun point
- 8. REQUÊTES DIVERSES :**
 - 8.1 Semaine nationale de la santé mentale – 4 au 10 mai 2020 – Proclamation;

7 avril 2020

- 8.2 Politique de la Famille - Semaine québécoise des familles – 11 au 17 mai 2020 – Proclamation;
 - 8.3 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie – 17 mai – Proclamation;
 - 8.4 Sclérose en plaques St-Hyacinthe-Acton – Demande d'appui financier;
 - 8.5 Modification du Fonds de la taxe sur l'essence;
 - 8.6 COVID-19 – Contribution au fonds d'aide pour le dépannage alimentaire dans la MRC.
- 9. DEMANDES DE LA RÉGIE INCENDIE (RIPINM):**
- 9.1 Plan de mise en œuvre prévu pour l'année 8 – Adoption du rapport annuel.
- 10. LOISIRS ET CULTURES :**
- 10.1 Aucun point
- 11. IMMEUBLES :**
- 11.1 Aucun point
- 12. VARIA :**
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS : (30 MINUTES)**
- 14. LEVÉE DE LA SÉANCE :**

Il est proposé par le conseiller René Martin, appuyé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et en laissant le varia ouvert.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

20-04-67

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2020

Il est proposé par le conseiller René Martin, appuyé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2020, tel qu'il a été déposé.

ADOPTÉE

4. TRÉSORERIE

20-04-68

4.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER 2020-03-30

Les membres du conseil ont tous reçu une copie du bordereau numéro 2020-03-30 des comptes payés et à payer au montant de 165 425,04\$, ainsi que le montant des salaires versés pour le mois de février 2020, soit 25 660,70\$.

Il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter les comptes payés et à payer et les salaires versés totalisant 191 085,74\$, tels qu'ils ont été déposés.

ADOPTÉE

20-04-69

4.2 QUÉBEC MUNICIPAL – ADHÉSION

Il est proposé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler l'adhésion à Québec Municipal pour le portail Internet, pour la période du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2021.

ADOPTÉE

4.3 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT # 258-18-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 258-17-20 CONCERNANT LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION

Avis de motion est donné par la conseillère Ginette Daviau concernant le projet de règlement numéro 258-18-20 modifiant le règlement numéro 258-17-20 relatif aux taux de taxes pour l'exercice financier 2020 et les conditions de perception.

Ce règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure du conseil.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

La directrice générale dépose, auprès des membres du conseil, le projet de règlement numéro 258- 18-20.

20-04-70

4.4 MODIFICATION DU TAUX D'INTÉRÊT ET DES FRAIS D'ADMINISTRATION

Considérant le contexte actuel et exceptionnel de la COVID-19, afin d'alléger le fardeau financier des citoyens, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De fixer à « 0 % » les taux d'intérêts et pénalité sur les taxes municipales 2020 et arrérages de taxes antérieurs et ce, pour la période du 8 avril au 5 octobre 2020 inclusivement;

ADOPTÉE

5. ADMINISTRATION

5.1 DÉPÔT – RAPPORT DE L'INSPECTEUR

La directrice générale dépose auprès des membres du conseil municipal le rapport émis par monsieur Mathieu Brunelle Descheneaux, inspecteur en bâtiment, ainsi que la liste des permis pour la période du 1^{er} au 31 mars 2020.

20-04-71

5.2 COVID-19 – MAIRIE – INTERDICTION D'ACCÈS À LA POPULATION – ENTÉRINER LA DÉCISION DU CONSEIL

Il est proposé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'entériner la décision du conseil d'interdire l'accès à la mairie pour l'ensemble de la population et ce, pour une période indéterminée, considérant le contexte actuel de la COVID-19 et pour faire suite à l'annonce du ministre Legault.

Que le service téléphonique soit maintenu et que le personnel administratif soit autorisé à faire du télétravail.

ADOPTÉE

6. VOIRIE – AQUEDUC – ÉGOUT

6.1 DÉPÔT – BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE 2019

La directrice générale dépose, auprès des membres du conseil, le bilan annuel sur la gestion de l'eau potable pour l'année 2019.

7 avril 2020

20-04-72

6.2 ADJUDICATION DU CONTRAT – TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE SAINT-GERMAIN

Considérant l'appel d'offres transmis sur le site du SEAO en date du 11 février 2020, pour les travaux de réaménagement de la rue Saint-Germain;

Considérant que cinq soumissions ont été reçues à la suite de cet appel d'offres dont l'ouverture a eu lieu à 11h, le 9 mars 2020, en présence de la directrice générale, de la directrice générale adjointe, de M Patrick Fontaine, de la MRC des Maskoutains et de 5 soumissionnaires, et dont voici les résultats (taxes incluses) :

RANG	SOUSSIONNAIRE	PRIX SOUSSIONNÉ (taxes incluses)
1	Sintra inc.	1 839 455,71\$
2	Pavages Maska inc.	1 869 500,23\$
3	Danis Construction	1 999 840,66\$
4	Groupe Gagné Construction	2 150 000,00\$
5	Excavation McBM	2 176 249,77\$

Considérant la lettre d'approbation du règlement d'emprunt # 334-20, datée du 12 mars 2020, reçue du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour la réalisation de ces travaux ;

Considérant la recommandation du bureau d'ingénierie de la MRC des Maskoutains ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

De retenir les services de Sintra inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de réaménagement de la rue Saint-Germain.

ADOPTÉE

20-04-73

6.3 ADJUDICATION DU CONTRAT RAPIÉÇAGE MANUEL ET MÉCANIQUE – SAISON 2020

Trois entreprises ont déposé leur soumission pour le rapiéçage mécanisé et manuel pour la saison 2020 et dont l'ouverture, à huis clos, a eu lieu le 6 avril 2020 à 10h25, en présence du maire, de la directrice générale et du responsable des travaux publics et dont voici les résultats (taxes exclues) :

Les résultats par tonne métrique posée, excluant les taxes, sont les suivants :

SOUSSIONNAIRES	PRIX SOUSSIONNÉ (avant taxes)	
	Mécanique	Manuel
Pavages Maska Inc.	142,56\$	239,95\$
Pavage Drummond inc.	151,20\$	464,54\$
Eurovia Québec Construction inc.	177,55\$	595,80\$

Après vérification des soumissions, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

De retenir les services de la firme « Pavages Maska Inc. », le plus bas soumissionnaire conforme.

Monsieur Dany Beulac, responsable des travaux publics, communiquera avec l'entreprise titulaire pour transmettre les informations pour l'exécution de ces travaux.

ADOPTÉE

7 avril 2020

20-04-74

**6.4 ADJUDICATION DU CONTRAT – FAUCHAGE DES LEVÉES
– SAISON 2020**

Considérant l'offre de services transmise à quatre entreprises pour le fauchage des levées, saison 2020, et dont l'ouverture, à huis clos, a eu lieu le 6 avril 2020 à 11h05, en présence du maire, de la directrice générale et du responsable des travaux publics et dont voici les résultats (taxes exclues) :

SOUSSIONNAIRES	PRIX SOUSSIONNÉ (avant taxes)			
	1 an	3 ans	Tarif horaire Travaux supp.	Option fauchage manuel
André Paris inc.	343,00\$/km	1 060,18\$/km	95\$/h	n/a
Les Entreprises Belle Rose inc	358,62\$/km	1 206,89\$/km	200\$/h	4 051,32\$

En conséquence il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à la majorité des conseillers présents :

D'octroyer le mandat à la firme « André Paris inc. » pour le fauchage des levées, saison 2020, et ce, conformément à l'offre reçue en date du 31 mars 2020.

Le conseiller Thomas Fortier-Pesant vote contre.

ADOPTÉE

7. URBANISME

Aucun point

8. REQUÊTES DIVERSES

20-04-75

**8.1 SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE – 4 AU 10
MAI 2020 – PROCLAMATION**

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 4 au 10 mai 2020 ;

Considérant que le Mouvement Santé mentale Québec lance sa Campagne annuelle de promotion de la santé mentale à l'occasion de la Semaine nationale de la santé mentale ;

Considérant que le thème « RESSENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec ;

Considérant que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population ;

Considérant que favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

Par conséquent, il est proposé par le conseiller Thomas Fortier-Pesant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal du 7 avril 2020 de la Municipalité de Saint-Hugues, proclame la semaine du 4 au 10 mai 2020 « Semaine de la santé mentale » et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce **RESSENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE**.

ADOPTÉE

7 avril 2020

20-04-76

8.2 POLITIQUE DE LA FAMILLE - SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES – 11 AU 17 MAI 2020 – PROCLAMATION

Considérant que la famille est l'unité fondamentale de la société et le milieu naturel pour la croissance et le bien-être de ses membres ;

Considérant que le soutien à apporter aux familles et à leurs membres est l'affaire de tous, soit la MRC, la municipalité, les organismes familiaux, les établissements d'éducation, de santé et de services sociaux, etc. ;

Considérant que la municipalité s'est doté d'une Politique de la Famille ainsi que d'une Déclaration de la famille ;

Considérant que la Semaine québécoise des familles se tiendra du 11 au 17 mai 2020 sous le thème « Concilier famille et travail : ensemble, c'est possible » ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De proclamer la semaine du 11 au 17 mai 2020, Semaine québécoise des familles, sous le thème « Concilier famille et travail : ensemble, c'est possible ».

ADOPTÉE

20-04-77

8.3 JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE – 17 MAI – PROCLAMATION

Considérant que la *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie* se tiendra le 17 mai 2020;

Considérant que l'homophobie et la transphobie étant une forme de discrimination au même titre que toute autre discrimination et qu'il est important de sensibiliser la population de tous les milieux pour lutter contre elle;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De proclamer le 17 mai 2020 *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie*.

ADOPTÉE

20-04-78

8.4 SCLÉROSE EN PLAQUES ST-HYACINTHE-ACTON – DEMANDE D'APPUI FINANCIER

Considérant que l'association de la Sclérose en plaques St-Hyacinthe-Acton est un organisme sans but lucratif qui s'implique activement dans la région afin d'améliorer la qualité de vie des gens atteints de la Sclérose en plaques;

Considérant que cet organisme est présentement en campagne de financement;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Thomas Fortier-Pesant et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

De répondre favorablement à la demande d'appui financier de cet organisme, en offrant la somme de 100\$.

ADOPTÉE

20-04-79

8.5 MODIFICATION DU FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE

Attendu que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

7 avril 2020

Attendu que l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

Attendu que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

Attendu que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

Attendu que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

Attendu que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », C'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

Attendu que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Attendu que le député fédéral de Saint-Hyacinthe—Bagot, Simon-Pierre Savard-Tremblay, met de la pression sur la ministre de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna, afin de revoir les critères d'admissibilité des projets.

Attendu que le député fédéral de Saint-Hyacinthe—Bagot, Simon-Pierre Savard-Tremblay, recueille des témoignages et des résolutions de municipalités touchées par le problème causé par le gouvernement fédéral;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Thomas Fortier Pesant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'appuyer le député fédéral de Saint-Hyacinthe—Bagot, Simon-Pierre Savard-Tremblay, dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution au député fédéral de Saint-Hyacinthe—Bagot, Simon-Pierre Savard-Tremblay, et la ministre fédérale de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna.

ADOPTÉE

20-04-80

8.6 COVID-19 – CONTRIBUTION AU FONDS D'AIDE POUR LE DÉPANNAGE ALIMENTAIRE DANS LA MRC

Considérant que dans le contexte très particulier de la COVID-19, il est essentiel de faire preuve d'une grande solidarité envers nos citoyens les plus vulnérables;

Considérant que la Ville de Saint-Hyacinthe a relancé le fonds d'aide créé lors de l'incendie de la place Frontenac, en février 2019, alors que plus d'une quarantaine de locataires démunis avaient tout perdu;

Considérant que cette fois-ci, le nombre de personnes à aider est beaucoup plus grand, et ce, à travers toute la MRC;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

7 avril 2020

De répondre favorablement à l'invitation de M. Claude Corbeil, maire de Saint-Hyacinthe, afin que la Municipalité de Saint-Hugues contribue au fonds d'aide pour le dépannage alimentaire dans la MRC, et ce, pour un montant de 1 352\$, représentant la somme de 1\$ par habitant.

ADOPTÉE

9. DEMANDES DE LA RÉGIE INCENDIE (RIPINM)

20-04-81

9.1 PLAN DE MISE EN ŒUVRE PRÉVU POUR L'ANNÉE 8 – ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL

Considérant que dans le cadre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie le directeur de la R.I.P.I. du nord des Maskoutains a complété le rapport en ce qui a trait aux actions réalisées à l' « An 8 » du plan de mise en œuvre;

Considérant que ce rapport doit être adopté par les membres du conseil;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le rapport complété par le directeur de la R.I.P.I. du nord des Maskoutains, concernant les actions réalisées à l' « An 8 » du plan de mise en œuvre.

ADOPTÉE

11. IMMEUBLES

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

20-04-82

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20h54, il est proposé par le conseiller Michaël Bernier, appuyé par le conseiller Thomas Fortier-Pesant et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clore la présente séance.

ADOPTÉE

Signé à Saint-Hugues, ce (^e) jour de _____ 2020

Richard Veilleux, maire
et secrétaire-trésorière

Carole Thibeault, directrice général